



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement Charlesbourg

---

RÈGLEMENT R.A.4V.Q. 11

**RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT 4 CHARLESBOURG  
SUR LA DÉTERMINATION DES INTERSECTIONS DES RUES ET  
DES ROUTES RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ DE  
L'ARRONDISSEMENT OÙ LE VIRAGE À DROITE À UN FEU  
ROUGE EST INTERDIT**

---

**Avis de motion donné le 21 mars 2003  
Adopté le 25 mars 2003  
En vigueur le 3 avril 2003**

---

## **RÈGLEMENT R.A.4V.Q. 11**

### **RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT 4 CHARLESBOURG SUR LA DÉTERMINATION DES INTERSECTIONS DES RUES ET DES ROUTES RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ARRONDISSEMENT OÙ LE VIRAGE À DROITE À UN FEU ROUGE EST INTERDIT**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT 4 CHARLESBOURG, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** Il est interdit d'effectuer un virage à droite à un feu rouge aux intersections des rues et des routes relevant de la responsabilité de l'arrondissement, énumérées à l'annexe I, durant la période prévue à celle-ci.
- 2.** L'installation d'une signalisation appropriée, interdisant le virage à droite à un feu rouge et indiquant la période d'interdiction, est ordonnée à chacune des approches d'une intersection visée à l'article 1.
- 3.** Le présent règlement a effet à compter du 13 avril 2003.
- 4.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Annexe I  
(Article 1)**

**Liste des intersections visées de l'arrondissement 4 Charlesbourg**

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Ire, Avenue / 41e Est, Rue	OUEST	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
Ire, Avenue / 45e Est, Rue	OUEST	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
Ire, Avenue / 46e Est, Rue	EST	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
Ire, Avenue / 47e Est, Rue	OUEST	De 7h à 22h
	EST	En tout temps
Ire, Avenue / 52e Est, Rue	EST	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
Ire, Avenue / 55e Est, Rue	OUEST	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
Ire, Avenue / 76e Est, Rue	OUEST	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
Ire, Avenue / 80e Est, Rue	SUD	En tout temps
Ire, Avenue / 80e Ouest, Rue	NORD	De 7h à 22h
Ire, Avenue / Cloutier, Boulevard	SUD	En tout temps
	EST	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h

**Annexe I  
(Article 1)**

**Liste des intersections visées de l'arrondissement 4 Charlesbourg**

Intersections	Approche	Période d'interdiction
2e Ouest, Avenue / 41e Ouest, Rue	EST	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h
3e Ouest, Avenue / 41e Ouest, Rue	EST	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
3e Ouest, Avenue / 42e Ouest, Rue	OUEST	En tout temps
	EST	De 7h à 22h
3e Ouest, Avenue / 46e Ouest, Rue	OUEST	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
3e Ouest, Avenue / 47e Ouest, Rue	OUEST	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
3e Ouest, Avenue / 52e Ouest, Rue	OUEST	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
3e Ouest, Avenue / 55e Ouest, Rue	NORD	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
3e Ouest, Avenue / 76e Ouest, Rue	SUD	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
46e Est, Rue / 47e Est, Rue	SUD	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h
4e Est, Avenue / 41e Est, Rue	EST	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h

**Annexe I  
(Article 1)**

**Liste des intersections visées de l'arrondissement 4 Charlesbourg**

Intersections	Approche	Période d'interdiction
4e Est, Avenue / 46e Est, Rue	SUD	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
80e Est, Rue / 10e Est, Avenue	SUD	En tout temps
80e Est, Rue / 3e Est, Avenue	SUD	De 7h à 22h
80e Est, Rue / Astrid, Rue	SUD	De 7h à 22h
80e Est, Rue / Bourg-Royal, Avenue du	NORD	De 7h à 22h
80e Est, Rue / Loiret, Boulevard du	NORD	De 7h à 22h
80e Est, Rue / Mathieu, Boulevard	NORD	De 7h à 22h
	SUD	En tout temps
80e Ouest, Rue / Cloutier, Boulevard	SUD	En tout temps
	NORD	De 7h à 22h
80e Ouest, Rue / Trudelle, Avenue	SUD	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h
Atrium, Boulevard de l' / 4e Ouest, Avenue	NORD	De 7h à 22h
	SUD	De 7h à 22h
Atrium, Boulevard de l' / Francis-Byrne, Rue	SUD	De 7h à 22h

**Annexe I  
(Article 1)**

**Liste des intersections visées de l'arrondissement 4 Charlesbourg**

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Atrium, Boulevard de l' / Isère, Avenue de l'	NORD	De 7h à 22h
Bourg-Royal, Avenue du / Érables, Rue des	EST	De 7h à 22h
	OUEST	En tout temps
Bourg-Royal, Avenue du / Grandlieu, Rue de	EST	En tout temps
Henri-Bourassa, Boulevard / 3e Est, Avenue	EST	En tout temps
Henri-Bourassa, Boulevard / 46e Est, Rue	OUEST	De 7h à 22h
Henri-Bourassa, Boulevard / 64e Est, Rue	OUEST	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
Henri-Bourassa, Boulevard / 70e Est, Rue	OUEST	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
Henri-Bourassa, Boulevard / 76e Est, Rue	OUEST	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
Henri-Bourassa, Boulevard / Antoine-Silvy, Rue	OUEST	De 7h à 22h
Henri-Bourassa, Boulevard / Cloutier, Boulevard	OUEST	De 7h à 22h
	AUTRE	En tout temps
Henri-Bourassa, Boulevard / Jean-Talon Est, Boulevard	EST	De 7h à 22h
Henri-Bourassa, Boulevard / Mathieu, Boulevard	EST	De 7h à 22h

**Annexe I  
(Article 1)**

**Liste des intersections visées de l'arrondissement 4 Charlesbourg**

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Jardin, Boulevard du / Courlis, Rue des	OUEST	De 7h à 22h
Jardin, Boulevard du / Cyprès, Rue des	EST	De 7h à 22h
Jardin, Boulevard du / Loutres, Rue des	OUEST	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
Jardin, Boulevard du / Orchidées, Rue des	EST	De 7h à 22h
Jardin, Boulevard du / Orsainville, Place	EST	De 7h à 22h
Jardin, Boulevard du / Périgord, Rue du	OUEST	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
Jardin, Boulevard du / Pruches, Rue des	EST	De 7h à 22h
Jardin, Boulevard du / Roses, Rue des	EST	De 7h à 22h
Jean-Talon Ouest, Boulevard / Laval, Avenue de	SUD	De 7h à 22h
Jean-Talon Ouest, Boulevard / Soissons, Avenue de	SUD	De 7h à 22h
Nemours, Rue de / De Gaulle, Avenue	EST	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h
Notre-Dame, Avenue / Acadiens, Rue des	EST	De 7h à 22h
Notre-Dame, Avenue / Église, Rue de l'	NORD	De 7h à 22h
	SUD	De 7h à 22h

**Annexe I  
(Article 1)**

**Liste des intersections visées de l'arrondissement 4 Charlesbourg**

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Notre-Dame, Avenue / Fleury, Rue	EST	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
Notre-Dame, Avenue / Georges-Muir, Rue	OUEST	De 7h à 22h
Zoo, Avenue du / OMHQ du Pont, Ilot	SUD	De 7h à 22h
46e Est, Rue / 47e Est, Rue	EST	De 7h à 22h
Atrium, Boulevard de l' / Francis-Byrne, Rue	NORD	En tout temps
Atrium, Boulevard de l' / Isère, Avenue de l'	SUD	De 7h à 22h
Henri-Bourassa, Boulevard / Carrefour Charlesbourg, Stationnement	EST	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
Henri-Bourassa, Boulevard / Cloutier, Boulevard	EST	En tout temps
Henri-Bourassa, Boulevard / La Seigneurie Henri-Bourassa, Stationnement	EST	De 7h à 22h
Henri-Bourassa, Boulevard / Loblaws (Henri-Bourassa), Stationnement	EST	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
Henri-Bourassa, Boulevard / Mathieu, Boulevard	OUEST	De 7h à 22h
Henri-Bourassa, Boulevard / RTC terminus Charlesbourg, Stationnement	EST	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h

**Annexe I  
(Article 1)**

**Liste des intersections visées de l'arrondissement 4 Charlesbourg**

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Jardin, Boulevard du / Courlis, Rue des	EST	De 7h à 22h
Jardin, Boulevard du / Cyprès, Rue des	OUEST	De 7h à 22h
Jardin, Boulevard du / Orchidées, Rue des	OUEST	De 7h à 22h
Jean-Talon Ouest, Boulevard / Laval, Avenue de	NORD	En tout temps
Zoo, Avenue du / OMHQ du Pont, Ilot	EST	En tout temps

Annexe préparée le 12 mars 2003

par: \_\_\_\_\_  
Marc des Rivières  
Directeur, Division du transport  
Service de l'aménagement du territoire